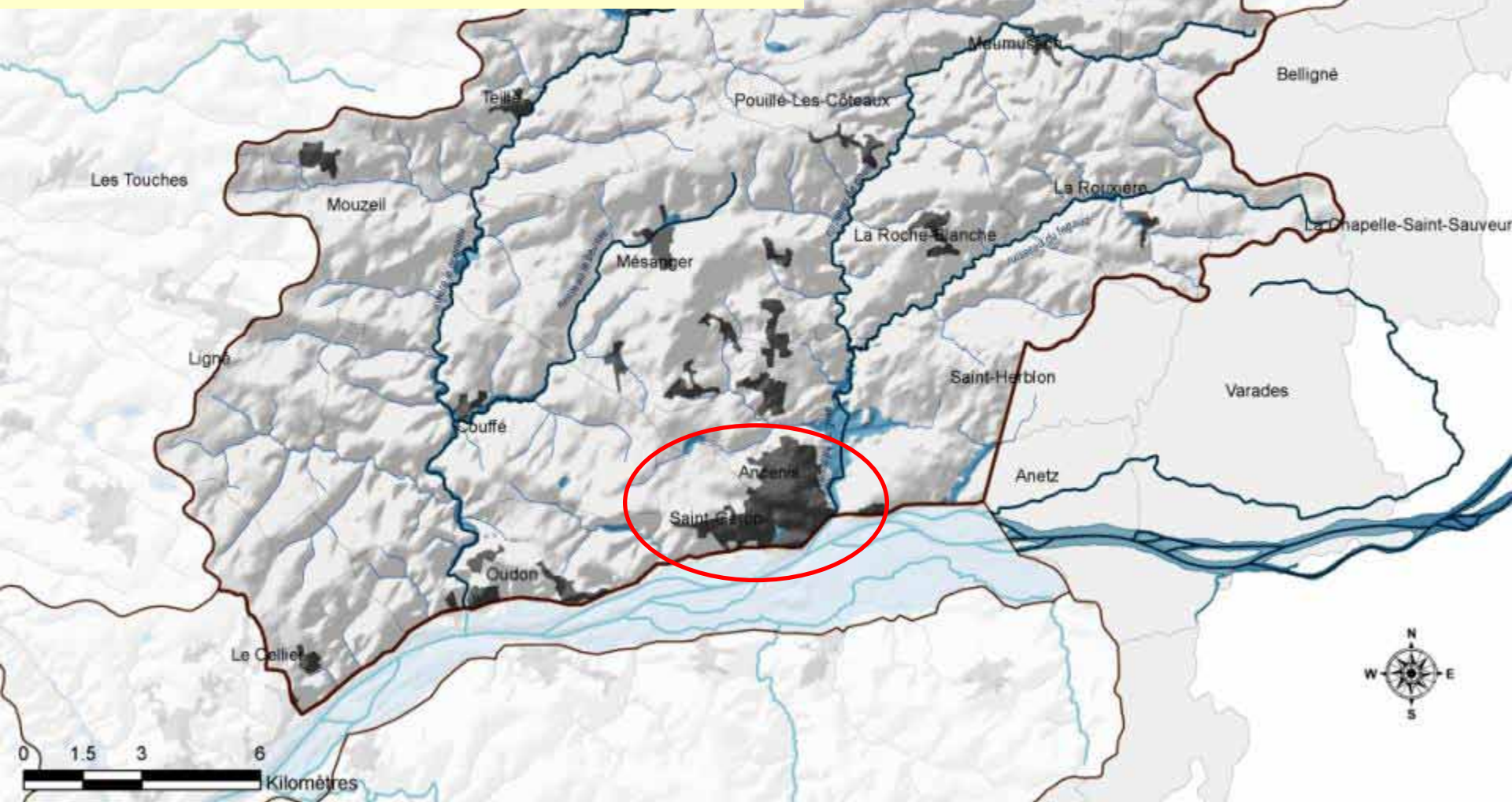


Extension du plan d'épandage – Station d'épuration d'Ancenis St Géréon

- Plan d'épandage actuel , décembre 2007 :
 - 2 855 ha de SAU
 - 2 310 ha épandables
- SDAGE + 4^{ème} programme directive nitrates : 2009



Le projet et le SAGE

Qualité des eaux

- **Disposition QE 11** – bonnes pratiques de fertilisation – teneurs des sols en phosphore
Respect du principe de l'équilibre de la fertilisation basé sur les capacités d'exportation des cultures. Cas général : Le phosphore étant souvent limitant, une tolérance de déséquilibre sur le phosphore de l'ordre de 150% est introduite pour ne pas favoriser l'apport d'intrants minéraux azotés
- **Article 9** – Règles de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre
Retenue sensible à l'eutrophisation et utilisée pour l'eau potable :
 - connaître les teneurs des sols en phosphore avant épandage
 - apports en phosphore pas supérieurs aux exportations des cultures

Ce que dit le SDAGE

Orientation fondamentale 3B :

Prévenir les apports de phosphore diffus en respectant un équilibre de la fertilisation phosphorée

Filière boues de la station d'épuration

- Filière mixte:
 - Boues liquides – 5% de matière sèche (MS) – stockage 850 m³
 - Boues pâteuses stabilisées à la chaux vive – 30% de MS – stockage 1 900 m² / 3 400 t
- Base de dimensionnement du plan d'épandage, 1 500 t de MS / an dont :
 - 100 t de MS filière boues liquides soit 2 000 m³ de matière brute (production saisonnière sur 2 mois)
 - 1 400 t de MS filière boues chaulées soit 8 000 t de boues brutes
- Capacité de stockage : 6 mois
- Qualité des boues
 - < 10% de la valeur limite pour les éléments traces métalliques
 - < seuils de détection des éléments traces organiques
 - Flux annuel à recycler
 - 91.42 tonnes d'azote
 - 110.12 tonnes de phosphore

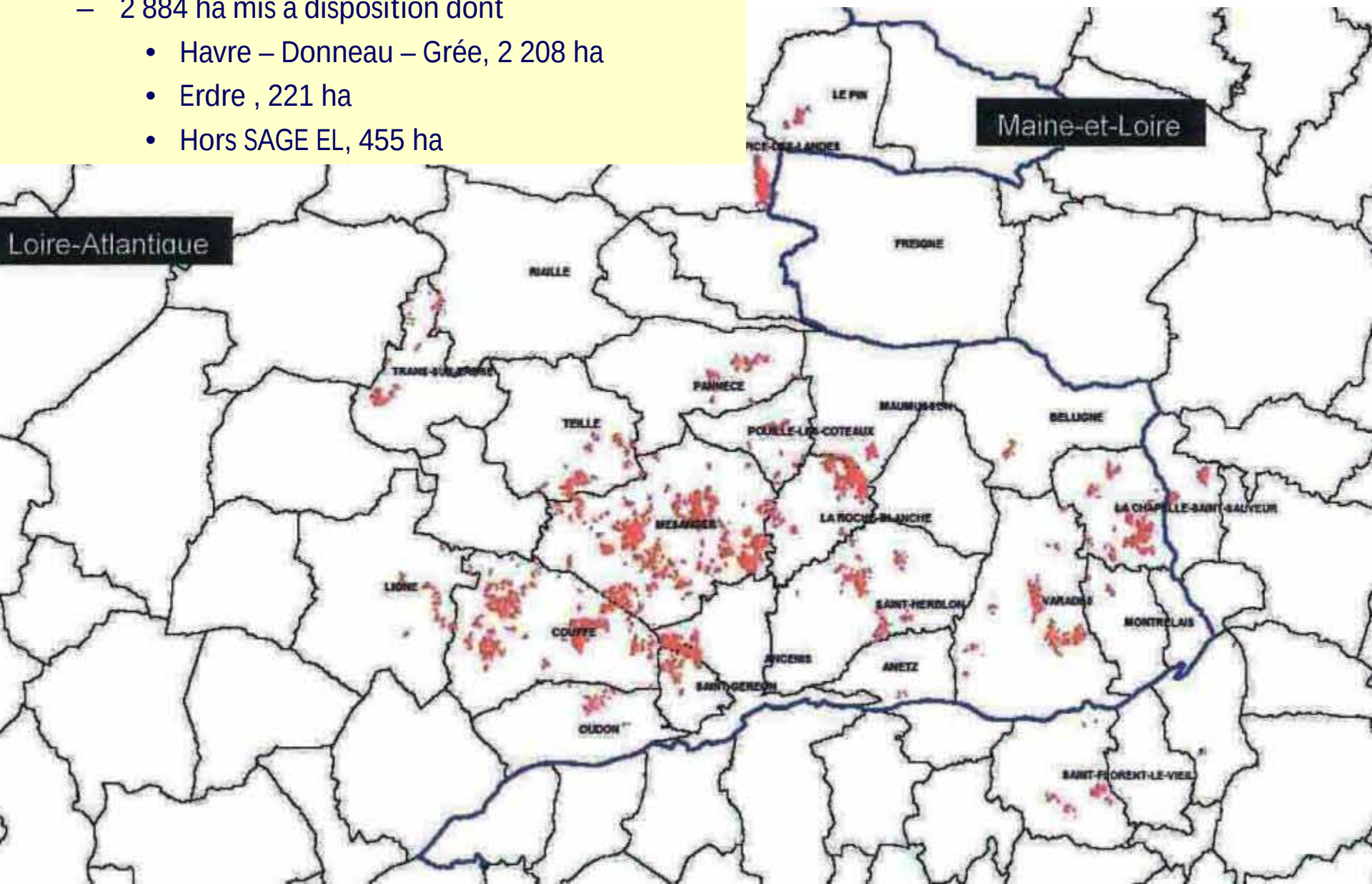
Valorisation des boues en agriculture

Valorisation des boues en agriculture :

- 21 communes en 44– 3 en 49
- 76% du plan d'épandage sur 8 communes du 44
- 2 884 ha mis à disposition dont
 - Havre – Donneau – Grée, 2 208 ha
 - Erdre , 221 ha
 - Hors SAGE EL, 455 ha

Avis bureau

Extension du plan d'épandage – Station d'épuration d'Ancenis St Géréon

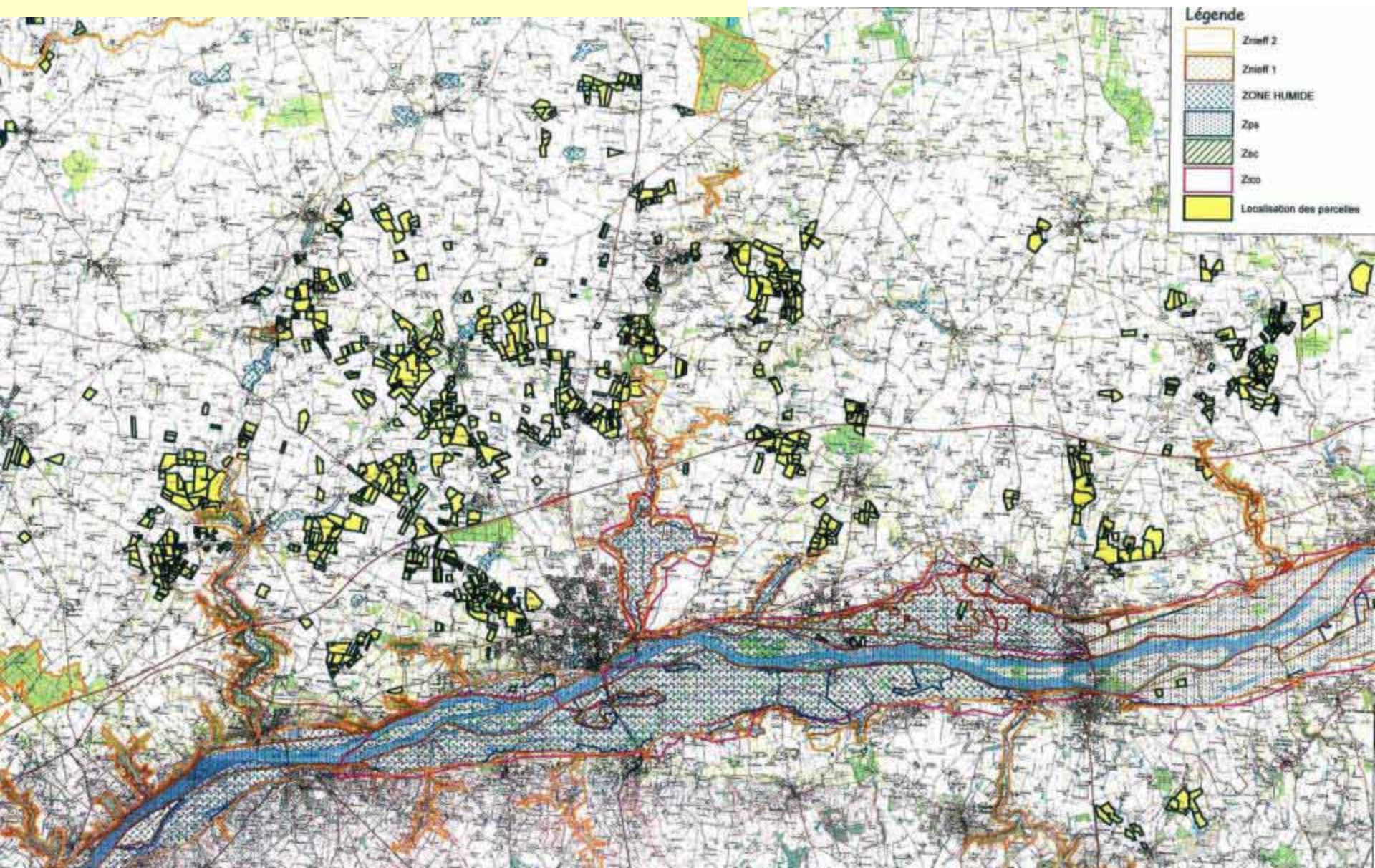


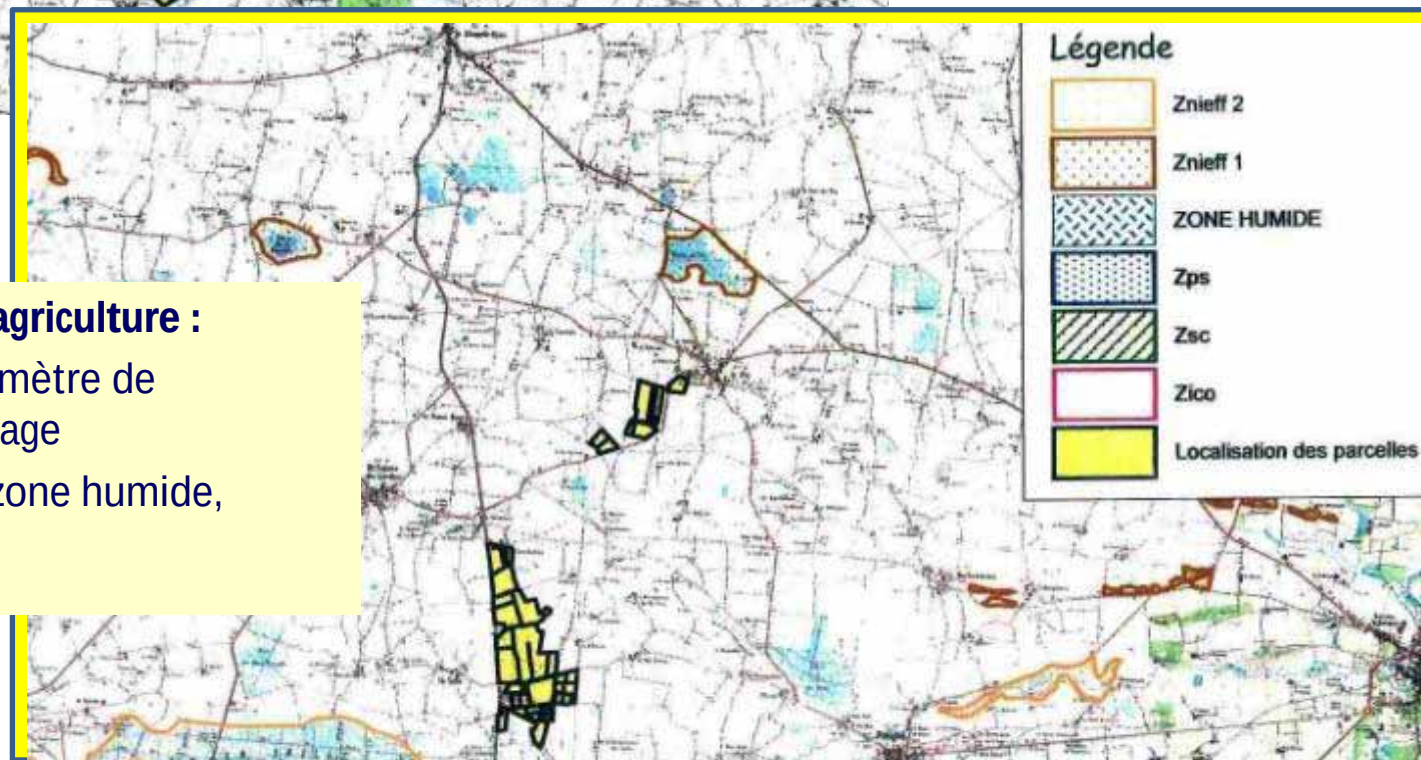
Valorisation des boues en agriculture :

- Parcelles hors périmètre de protection de captage
- Hors ZNIEFF 1 /2, zone humide, inondable, etc.

Avis bureau

Extension du plan d'épandage – Station d'épuration d'Ancenis St Géréon





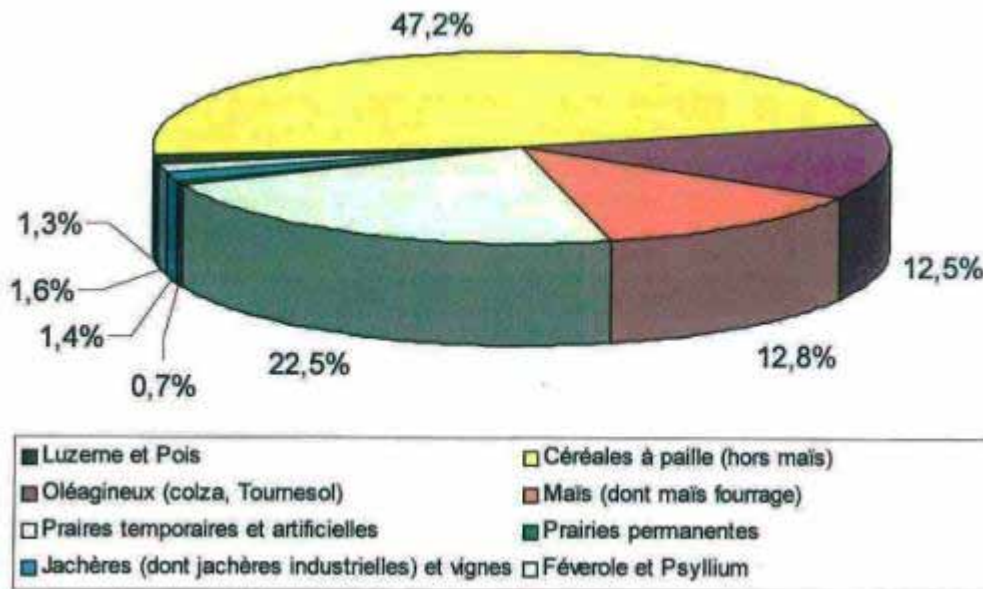
Valorisation des boues en agriculture :

- Parcelles hors périmètre de protection de captage
- Hors ZNIEFF 1 /2, zone humide, inondable, etc.

Extension du plan d'épandage – Station d'épuration d'Ancenis St Géréon

Contexte agricole

- 27 exploitations
- Bilan CORPEN , synthèse des apports :
 - **Pression azotée organique moyenne 56.5 kg N/ha** de surface directive NO_3^-
 - Variation de 0 à 107.6 kg N/ha de surface directive NO_3^-
 - **Pression phosphorée organique moyenne 30.3 kg N/ha** de surface directive NO_3^-
 - Variation de 0 à 68.7 kg N/ha de surface directive NO_3^-
 - **Exportation moyenne par les cultures 184 kg N/ha** de surface directive NO_3^-
 - **Exportation moyenne par les cultures 69.3 kg P/ha** de surface directive NO_3^-



Flux à recycler

- N : 91, 42 t
- P : 110.12 t

Disponibilité des surfaces d'épandage

- N : 356.94 t
- P : 114.63 t

Analyse des sols (P)

- Zone culturale homogène ($< / = 20$ ha)
- 160 points de référence géo-référencés
- 337 parcelles analysées
- 34 parcelles > 250 ppm = analyse renforcée , dose d'épandage = export

- Plan de fumure réalisé chaque année
- Besoins en surface :
 - 1 016 ha / dose moyenne de 90 unités d'azote par ha / an
 - 1 573 ha / dose moyenne de 70 unités de phosphore par ha / an
 - Surface mise a disposition : 2 884 ha

Synthèse :

Plan d'épandage basé sur l'équilibre de la fertilisation phosphoré

- Respect du 4^{ème} programme directive Nitrates
- Respect des objectifs du SDAGE
- Respect des objectifs du SAGE, au-delà du bassin versant de l'Erdre :
 - connaître les teneurs des sols en phosphore avant épandage
 - apports en phosphore pas supérieurs aux exportations des cultures